



**Le Comité de Citoyens Deux-Montagnes
Citizen's Committee of Two Mountains**

Deux-Montagnes, le 10 février 2004

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'évaluation environnementale approfondie sur le projet d'exploitation d'une mine et d'une usine de niobium par Niocan à Oka.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à la rencontre du 28 janvier dernier à laquelle vous avez eu l'amabilité de consentir, nous vous acheminons les lacunes dans l'évaluation des impacts du projet en rubrique et nos revendications. Ce projet d'exploitation de mine et d'usine planifie rejeter dans l'environnement des déchets radioactifs, des métaux lourds très toxiques ainsi que d'utiliser une importante quantité des eaux souterraines.

Après une analyse approfondie du dossier, nous sommes arrivés à la conclusion que la seule option consiste à procéder à une évaluation indépendante approfondie du projet, en l'occurrence une commission élargie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Comme vous le savez, cette demande d'évaluation indépendante a été maintes fois réclamée par le Comité de citoyens d'Oka, par les producteurs agricoles et par les deux clans de la communauté autochtone de Kanesatake au cours des cinq dernières années.

Nous désirons vous informer, monsieur le ministre, que ces citoyens directement impliqués ne sont pas les seuls à s'inquiéter sérieusement des nombreux impacts environnementaux potentiels que risque d'occasionner l'ouverture d'une telle mine. En effet, cette mine est située près d'une région à forte densité de population, à l'intérieur d'un territoire agricole et aux abords du parc le plus fréquenté au Québec, le parc de conservation d'Oka. D'autres organismes et associations se joignent maintenant à nous pour soutenir cette demande.

Nous déplorons le fait que les études réalisées à ce jour laissent pour compte bien des aspects importants. Nous sommes également convaincus que les études de Niocan préparées par la firme Roche laissent trop de questions sans réponses. Aucune évaluation a été faite sur les impacts potentiels sur le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Mille-îles et plus particulièrement le parc de conservation d'Oka. Ce dernier étant le principal milieu récepteur des déchets de l'exploitation de la mine. Il est également le milieu le plus fragile et le plus susceptible de subir des impacts négatifs irréversibles. Les écosystèmes de ce parc, en particulier la Grande Baie du lac des Deux-Montagnes et sa grande variété d'espèces, sont déjà de plus en plus menacés par la pression sans cesse grandissante de l'urbanisation. Nous déplorons le fait que les études réalisées à ce jour laissent pour compte bien des aspects importants d'un projet impliquant des déchets radioactifs mais également des métaux lourds et un pompage important des eaux souterraines.

Quant au rapport 167 du BAPE déposé en 2002, il ne porte son attention que sur certaines problématiques de la radioactivité et même cet aspect de la question est traité de façon incomplète. Le président de la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, monsieur Joseph Zayed, avait lui-même des réserves à émettre un certificat d'autorisation suite à cette évaluation restreinte du rapport 167 du BAPE. Voici ce qu'il en dit en remettant ce rapport.

« Je dis, écoutez, ce serait invraisemblable , pour ma part, d'émettre un certificat d'autorisation uniquement en me basant sur les aspects radioactifs... et assez anecdotiquement je fais référence, entre autres, aux substances chimiques, on n'a pas documenté du tout le dossier, même l'uranium, même le thorium, on a documenté seulement le radioactif... mais pas chimique, on n'a pas examiné le dossier sous l'angle économique, on n'a pas examiné le dossier sous l'angle social, on a pas examiné le dossier sous l'angle de l'acceptabilité sociale du projet. Alors, on l'a examiné uniquement sous l'angle radioactif. Alors à votre réponse, bien sûr que nous n'avons pas regardé et bien sur que ça mérite d'être regardé. »

Nos préoccupations dépassent largement celles citées dans ce rapport. Elles portent sur la faune et la flore du parc de conservation d'Oka, ses espèces menacées, sa vocation de services et de récréation intensive et la nécessité de

le conserver pour les générations futures. À ce jour aucune étude n'a été faite sur ces nombreux impacts environnementaux potentiels.

Voici quelques exemples de nos préoccupations :

Pour ce qui est de la santé, la qualité de l'eau potable est en jeu. Qu'advient-il de l'eau des municipalités s'approvisionnant en aval de la Grande Baie, dans le lac des Deux-Montagnes et la rivière des Mille-Îles à long terme ? Quel effet aura l'accumulation des métaux lourds dans ces eaux? Qu'arrivera-t-il à l'eau des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Pointe-Calumet qui projettent s'approvisionner en eau potable à même la nappe phréatique dans la zone inondable du parc et à proximité de la Grande Baie? La ville de Saint-Joseph-du-Lac a obtenu une dérogation de zonage de la MRC pour les installations des bâtiments dans le parc et a reçu l'appui du bureau régional des Laurentides. Ces derniers évoquent l'importance d'approvisionner les populations en eau de qualité pour leur santé. Ils justifient la dérogation de zonage et leur prise de position pour cette raison. Enfin, dans ce même volet, il ne faudrait pas oublier les résidents ayant leur puits à proximité des installations prévues par la mine.

En ce qui concerne la qualité de l'air, le transport de différentes substances toxiques ainsi que des poussières radioactives nous préoccupe. Les vents dominants sont du sud-ouest et de l'ouest et la concentration de la population de la région se trouve justement au nord-est et à l'est du site. On compte plusieurs millions d'habitants dans un rayon de moins de 30 kilomètres du site minier projeté, et au moins un million de personnes dans un rayon de moins de 20 kilomètres. Durant les périodes de smog en été qui se font de plus en plus fréquentes, où ces déchets solides radioactifs seront-ils transportés? A-t-on seulement imaginé un scénario? Les poussières resteront-elles alors dans le parc de conservation d'Oka ou sur la tête des résidents voisins de la mine ? À moyen et à long terme, la santé des citoyens sera-t-elle hypothéquée? Nous avons compris que votre gouvernement se voulait proactif dans le domaine de la santé. Le principe de précaution s'impose.

La sécurité des riverains vivant à proximité ou en aval de la Grande Baie sera-t-elle affectée ? La vie récréative sur le lac en été, par exemple des kayakistes et des baigneurs, sera-t-elle compromise? Comment les inquiétudes et le mécontentement des citoyens de la région jusqu' aux municipalités de Rosemère et Sainte-Thérèse seront apaisés? Pouvez-vous imaginer l'appréhension des gens de la municipalité d'Oka si Niocan commençait l'exploitation de la mine avant que des études sérieuses et indépendantes soient menées? Le principe de précaution s'impose.

Pour ce qui est des retombées économiques du tourisme et de l'agrotourisme, qu'advient-il de la fréquentation des visiteurs du parc d'Oka et de leur jouissance du milieu ? Le parc d'Oka est le parc le plus fréquenté du Québec. Les sentiers menant à la Grande Baie sont fréquentés par des visiteurs, mais aussi par des groupes éducatifs. Les activités et les rejets de la mine ont un potentiel élevé de changer la qualité de ce magnifique endroit de conservation et de villégiature. Le nombre d'emplois générés par toutes les activités et vocations du parc va au delà des 170 emplois temporaires promis par Niocan. Qu'advient-il de la fréquentation du tourisme agro-alimentaire ? Y aura-t-il moins de touristes ? Jusqu'à quel point la région pourrait-elle être affectée ? Le Québec perdra-t-il confiance aux produits de la région ? Une chose est certaine : les substances radioactives et toxiques entreront dans la chaîne alimentaire. Il n'y a pas de preuve qu'à moyen et long terme cela ne deviendra pas une problématique. Le principe de précaution s'impose.

On ne peut non plus ignorer la question de la contamination du poisson sur la santé des pêcheurs. Leur santé sera inexorablement affectée puisque les effets négatifs potentiels se feront sentir au-delà de la Grande Baie. Les petits poissons sont à la base de la chaîne alimentaire. Avec l'arrivée de la mine ils grandiront et se reproduiront dans un milieu, le ruisseau Rousse, de plus en plus contaminé par une concentration croissante de métaux lourds. Les petits poissons du ruisseau Rousse nourrissent les poissons grandissant dans la grande Baie qui migrent ensuite vers le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Mille Îles et toutes les autres grandes étendues d'eau reliées au Lac des Deux-Montagnes. Ceci n'est pas négligeable. Les poissons de ces eaux resteront-ils comestibles pour bien des années encore ? Cet aspect n'a pas été étudié, il le faut. Le principe de précaution s'impose.

Nos préoccupations environnementales rejoignent ce qui précède. Plusieurs aspects négatifs potentiels du projet sur la vie du poisson dans le ruisseau Rousse sont décrits dans l'avis faunique du 12 juillet 2000 préparé par Jean Traversy, biologiste pour la Société de la Faune et des Parcs du Québec. À ce jour et selon nos informations, aucune étude n'aurait été faite qui validerait ces craintes. Le ruisseau Rousse accueille au moins sept espèces de poissons. Dû aux activités de la mine, ce ruisseau recevra, entre autres, de 20 à 30 kg d'uranium 238 par année et son débit passera de 34,2 m³/h à 128 m³/h. Jusqu'à quel point ces effets pourront-ils influencer la vie dans et aux abords du ruisseau Rousse? Qu'arrivera-t-il aux poissons de ce ruisseau et à l'importante biodiversité aquatique de la Grande baie où se déverse ce ruisseau ? Qu'arrivera-t-il à nos espèces rares et menacées qui dépendent du ruisseau? Qu'advient-il de la héronnière de la Grande Baie, le héron se nourrissant entre autres de ces petits poissons. Ces oiseaux auront grandi dans un milieu contaminé par des substances toxiques et de métaux lourds. La valeur écologique et la biodiversité du marais de la Grande Baie sont inestimables. Ce secteur fait partie des zones de préservation extrême du parc. On y retrouve des

castors, des rats musqués, des tortues (au moins 2 espèces rares ou en danger), des loutres, des visons, des couleuvres d'eau (rare !), des couleuvres brunes, des amphibiens, des poissons dont l'esturgeon jaune, et des invertébrés. La Grande Baie abrite aussi la sauvagine, dont des canards branchus. La Grande Baie deviendra donc un important capteur des rejets envoyés dans le ruisseau Rousse. À moyen terme, quels seront les impacts cumulatifs sur toutes ces espèces ?

Enfin, les milieux humides que l'on retrouve au parc fournissent des aires de reproduction, de nidification, de fraie, d'alimentation, d'abris et de repos pour la faune. Environ 90% des milieux humides de la région de Montréal présents au début de la colonisation n'existent plus. Les habitats humides sont donc devenus rares et menacés, de là l'importance de bien préserver ceux que le parc abrite. La question n'a même pas été abordée. Le principe de précaution s'impose.

Un autre point d'importance est le fait que les milieux humides que sont la Grande Baie et la rivière aux Serpents dans le parc national d'Oka sont des territoires où le patron hydrologique est en constant changement. C'est-à-dire que de façon hebdomadaire, saisonnière et annuelle, la répartition des eaux dans le parc national d'Oka n'est pas la même. À un point tel, qu'au printemps à la crue des eaux, le parc national d'Oka devient un territoire pratiquement insulaire : les eaux de surface du parc national d'Oka, principalement le ruisseau Rousse et les milieux humides de la Grande Baie et de la rivière aux Serpents, interagissent de façon continue avec les eaux de surface des zones avoisinantes, le lac des Deux Montagnes et la rivière des Outaouais. Au pis aller, le grand dynamisme des eaux du parc national d'Oka ne permettrait pas de se servir de la Grande Baie et de la rivière aux Serpents comme bassin de sédimentation fermé et sans interaction avec les zones aquatiques avoisinantes. D'autres solutions au rejet des eaux d'exhaures dans ces marais devront être recherchées. Ceci pour la sauvegarde des milieux humides et de l'ensemble des eaux de surface du secteur et du parc national d'Oka lui-même.

Toutes ces préoccupations, parmi plusieurs autres, Monsieur le ministre, justifient pleinement notre demande. Nous demandons que le projet de mine et d'usine de niobium à Oka fasse l'objet d'une évaluation environnementale approfondie réalisée par le bureau des audiences publiques sur l'environnement. C'est notre devoir et notre droit de l'exiger, vous avez ce pouvoir, nous vous demandons de l'exercer. Ceci, en parfaite conformité avec votre mandat de protéger l'environnement.

Dans l'attente d'une réponse positive à notre demande nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Marie Martine Bédard , présidente
Comité de Citoyens Deux-Montagnes
109, 24^e avenue
Deux-Montagnes (Qc) J7R 4J1
Tel. (450)623.0340
Cc2m@sympatico.ca

Avec :

CIEL, Centre d'information sur l'environnement de Longueuil
CLUB DES ORNITOLOGUES DE L'OUTAOUAIS
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI
DAVID RODRIGUE, Coordonnateur de l'atlas des amphibiens reptiles du
Québec et Société de l'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent
ENVIRO MILLE-ÎLES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK
FLORA QUEBECA
FONDATION RIVIÈRES
GREENPEACE MONTRÉAL
LES AMIS DE LA MONTAGNE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC
LES CERCLES DES JEUNES NATURALISTES
MINES ALERTE CANADA (MiningWatch Canada)
MOUVEMENT AU COURANT
SAUVONS NOS BOISÉS ET MILIEUX HUMIDES
UNION SAINT-LAURENT, GRANDS LACS (Great Lakes United)
UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UQCN)

C.C.:

M. Sam Hamad, *Ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs*

M. Philippe Couillard, *Ministre de la Santé et des Services sociaux*

M. Jean-Marc Fournier, *Ministre des Affaires municipales, Sport et Loisir*

M. Jacques Chagnon, *Ministre de la Sécurité publique du Québec*

M. David Anderson, *Ministre Environnement Canada*

M. Pierre Corbeil, *Ministre délégué à la forêt, à la Faune et aux Parcs*

M. Geoff Regan, *Ministre de Pêches et Océans Canada*

M. John Chouinard, *directeur, Direction de la Conservation et de la Protection, Pêches et Océans Canada (Québec)*

Gordon Walsh, *directeur, Direction de la gestion de l'habitat du poisson, Pêches et Océans Canada (Québec)*

Mme Hélène Robert, *députée de Deux-Montagnes*

Mme Denise Beaudoin, *députée de Mirabel*